

TRIBUNAL DU TRAVAIL DU HAINAUT

Division de

DEMANDE CONJOINTE DE FIXATION
(Article 750 du Code judiciaire)

Les parties sollicitent conjointement fixation de la cause suivante :

Rôle n°

.....chambre

PARTIE DEMANDERESSE :

Représentée par

a conclu

ne conclut pas

Temps de plaidoiries :

PARTIE DEFENDERESSE :

Représentée par

a conclu

ne conclut pas

Temps de plaidoiries :

Le

Le

Pour la partie demanderesse,

Pour la partie défenderesse,

(Signature)

(Signature)